

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 14 MARS 1996

Objet:

L'an mil neuf cent quatre vingt seize

et le quatorze Mars à dix sept heures trente

Cotisation 1996/97

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9603/02

Présents : MM AZUNNI, BALDINI, BARBIER, BELLEUDY, BLANC, ou Représentés BLANCHI, DUHALDE, FALIBOIS, FRANCO, GINESY,

GRIBALDO, GUIGONIS, LELEUX, LEROUX, LORENZI, MASCARELLI, MICHEL, MORANI, OLLIE, OTTO, PASCAL SENECA, THAON, VIALE, MMes BELLON, BOURRIER,

FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA, TABAROT, VIANT.

l/ EL	EVES :	DROITS	DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
T A R I F S Année scolaire 1996/97		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante	
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes	
A*	Inscr. en Instrument	900 F	2 150 F	2 600 F	
В*	FM; Jardin ; Chant	600 F	800 F	1 000 F	
С	Jazz, Mus. Tradit.	600 F	800 F	1 000 F	
Q	At. Vocal, Disc. suppl.	500 F	500 F	700 F	

Frais de dossier d'un montant de 120 F, sont à ajouter à la cotisation * Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers 2/ Tarif des prêts d'instrument : lère année 400 F; 2ème année 700 F.

1 650 F par an et par enfant (Membres du Syndicat). 3/ COMMUNES :

1 750 F par an et par enfant (Autres Communes).

4/ Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 1 000 F par an et par classe pour les Communes.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre,

> Le Président, Charles GINESY